

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024

Présents : Messieurs LANIER - MUZY- MONTRADE - MERCIER - VERNAY - GIVRE - BOURGEY - MARECHAL - COUTURIER - Mesdames GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD.

Madame STREMSDOERFER est représentée par Madame CUENCA

Monsieur GIRARD est représenté par Monsieur MUZY

Madame MOREL PIRON est représentée par Monsieur LANIER

Absents non excusés : Madame COMBRY - Monsieur LANET

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/03/2024
3. Communauté de Communes de la Dombes : approbation de l'avenant n°1 à la convention communale pour l'autorisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, à la suite de l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS unifié
4. Communauté de Communes de la Dombes : avenant n°2 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse
5. SIeA : compétence éclairage public - Recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie)
6. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIeA)
7. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Piron est élue secrétaire de séance par 17 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/03/2024

Le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et une abstention (Monsieur GIVRE), le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/03/2024.

3. Communauté de Communes de la Dombes : approbation de l'avenant n°1 à la convention communale pour l'autorisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, à la suite de l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS unifié

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 4 novembre 2014 entre les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 5 avenants,

Vu la convention communale en vigueur signée entre la Commune et la Communauté de Communes de la Dombes le 28/07/2023,

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 2 avril 2024, proposant aux communes membres **de nouvelles prestations** en lien avec l'autorisation du droit des sols afin de répondre aux mieux à leurs besoins selon la tarification définie à l'article 3- Dispositions financières :

PRESTATIONS	TARIFS
Etude des avant-projets en Mairie	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Interprétation réglementaire de certains points du PLU	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modification ou révision de PLU et des OAP	80,00 € / heure (déplacement compris)
Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période de congés annuels d'été)	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunion d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	80,00€ la demi-journée/participant

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes, et propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide :

- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes de la Dombes, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

- 4. Communauté de Communes de la Dombes : avenant n°2 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire expose :

La convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse a été approuvée par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse et dont l'article 11 peut être modifié par voie d'avenant.

L'avenant n°1 approuvé par le Conseil Communautaire du 24 mars 2022 a modifié la répartition des charges transférées et apporté le complément des heures d'interventions.

Monsieur le Maire propose un avenant n°2 à signer avec la Communauté de Communes de la Dombes qui précise les heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Le comité de pilotage du Service Commun Enfance Jeunesse du 7 février 2024 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique de 2 communes. Ces dernières les financeront sur leurs fonds propres à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention relative au développement du Service Commun Enfance Jeunesse avec les 36 communes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention relative au développement du Service Commun Enfance Jeunesse avec les 36 communes,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- 5. SIeA : compétence éclairage public – Recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie)

Sujet reporté à un prochain Conseil Municipal en attente de compléments d'informations.

- 6. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIeA)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

(IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

La première borne est fournie gratuitement par le SIEA, qui envisage son installation sur le parking « chemin des amoureux ».

Monsieur Givre s'interroge sur la puissance du réseau existant au chemin des amoureux. Si le réseau n'est pas suffisant, le renforcement est-il à la charge de la commune ?

Monsieur Couturier envisagerait plutôt l'installation de cette borne sur le parking « impasse des Jardins ». Il y a un transformateur électrique sur le parking et beaucoup de logements en location aux abords. Cet endroit semble plus adapté que le parking « chemin des amoureux ».

Monsieur Maréchal demande si nous n'avons pas d'obligation d'en acheter d'autres.

Monsieur Lanier lui répond qu'il ne pense pas.

Il est précisé que les frais de maintenance sont à la charge de la commune.

Messieurs Maréchal et Lanier s'interrogent : est-ce qu'il y a une réelle demande des administrés ?

Il est rappelé que deux points de charge sont déjà installés route de Montmerle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime qu'il n'y a pas une demande énorme. Il est décidé de ne pas adhérer au groupement de commandes pour l'instant.

7. Informations diverses

Polyclinique du Beaujolais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la polyclinique du Beaujolais qui souhaite une demande d'appui de la collectivité sur la situation des établissements de santé privés.

Monsieur le Maire précise que ce courrier concerne les établissements de santé privés.

Il en profite pour faire une digression sur les établissements publics, et plus particulièrement les EHPAD. L'EHPAD de Saint Trivier sur Moignans présente un déficit conséquent cumulé en 3 ans. Il précise que 85% des établissements publics sont en déficit.

En conclusion, les établissements privés lancent le même cri d'alarme que les établissements publics.

Remerciements subventions communales

Les associations suivantes remercient le Conseil Municipal pour la subvention annuelle versée :

- Gym Volontaire,
- Croix rouge,
- Les P'tits Chœurs d'la Dombes,
- Créatifs'loisirs,
- Sou des écoles,
- FCDB,
- Académie de la Dombes,
- Luth en Joie,
- Fanfare/école de musique,
- ASPVR.

Tirage au sort des jurés d'assise 2025

Sont tirés au sort sur les listes électorales :

- Monsieur DEJARDIN Jean Eric,
- Monsieur DI SANTO Joseph Philippe,
- Monsieur PEREIRA DA ALMEIDA David.

Travaux de toiture salle polyvalente

Monsieur le Maire fait état du planning prévisionnel des travaux relatifs à la rénovation de la toiture de la salle polyvalente et à l'installation de panneaux photovoltaïques.

La consultation auprès des entreprises sera lancée prochainement, avec un démarrage de travaux envisagés pour mi-juillet, et une installation des panneaux photovoltaïques courant novembre.

Licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV que détient les anciens propriétaires d'« Istanbul Restaurant » est en vente au prix de 10 000 €.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal : laisse-t-on partir la dernière licence de la commune ? Si la commune souhaite voir s'installer un bar/restaurant dans le projet immobilier route de Chatillon, ne faudrait-il pas l'acquérir ?

Monsieur Bourgey rappelle que la commune avait acquis une licence IV il y a quelques années, qui a été revendue. Il s'était déjà opposé, à l'époque, à la revente de cette licence. Pour lui, il ne faut pas la laisser partir.

Monsieur Lanier demande au Conseil Municipal si tout le monde est d'accord pour l'acquérir ? et sur la base de 10 000 € ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour acquérir cette licence, à ce tarif de base.

Monsieur le Maire prendra contact avec les propriétaires de la licence.

Lotissement Beaumont – rétrocession de la voirie dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il conviendra, au prochain Conseil Municipal, d'intégrer la voirie du lotissement Beaumont dans le domaine communal. La conformité des travaux de réhabilitation des réseaux doit être analysée suite au rapport d'inspection télévisée réalisé et transmis en mairie.

Ecole maternelle

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'analyse des offres est en cours de finalisation.

Monsieur Givre propose de récupérer les jardins (propriété de la commune), chemin des amoureux, pour mettre les cabanes de chantier pendant les travaux, car les parkings sont bien utilisés.

Monsieur le Maire l'informe que ces jardins sont prêtés pour l'instant. A voir.

Monsieur Muzy propose d'installer la base de vie sur le parking au fond du chemin des amoureux, sur l'espace cendré.

Ménage écoles

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées avec la personne en charge du ménage aux écoles.

Mutuelle communale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré des personnes pour la mise en place d'une mutuelle communale à destination des administrés.

Il ne souhaite pas donner suite, considérant que cela ne relève pas de la mairie de mettre en place ce type de prestation.

Travaux route de Baneins

Monsieur Muzy informe les conseillers que la pose de la résine sur les trottoirs sera terminée dans 8 jours.

Travaux de voirie 2024 et point voirie divers

La consultation pour les travaux de voirie 2024 s'est terminée.

Monsieur Muzy rappelle les voiries qui feront l'objet de travaux :

- Chemin de la Verpillère,
- Route de Percieux,
- Chemin du Chêne,
- Chemin des Fuchsias,
- Chemin de Veyre,
- Le Clos de la République,
- Allée des Frênes,
- Chemin du Ripel.

Monsieur Vernay évoque des haies qui prennent beaucoup d'ampleur sur les chemins. Il conviendrait de les faire élaguer par leurs propriétaires.

Monsieur Couturier rappelle également les problèmes d'entretien des fossés.

Monsieur Muzy propose que le parking de la salle polyvalente soit remis en état, avec le delta qui se dégagerait sur l'enveloppe financière initiale fixée pour les travaux de voirie au budget.

* Monsieur Givre fait remarquer qu'il n'y a pas de passage piéton ni de bordures basses vers le lotissement Saint Antoine où la voirie et les trottoirs viennent d'être refaits.

* Madame Lattard demande si les écluses provisoires seront à nouveau installées rue Montpensier et route de Lyon.

Monsieur Muzy l'informe que la commune a acheté un kit de deux écluses qui vient d'être livré. C'est Monsieur Girard qui gèrera l'installation. Un comptage de véhicules a été mis en place par le Conseil Départemental. Nous attendons les résultats.

Messieurs Vernay et Montrade ne souhaitent pas que l'écluse soit implantée juste après le bureau de tabac, rue Montpensier. Il y a trop de circulation, cela avait provoqué des bouchons.

Monsieur Couturier précise également que le chemin des Saulaies était beaucoup plus fréquenté lorsque l'écluse était installée rue Montpensier.

* Monsieur Vernay pense que l'extinction de l'éclairage public la nuit est une mauvaise idée. Il y a beaucoup d'incivilités : des voitures qui brûlent, des roues volées, des cambriolages...Il demande quel constat est fait sur les incivilités depuis que les « voisins vigilants » et l'extinction de l'éclairage public la nuit ont été mis en place.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le potentiel schéma des OAP proposé par l'urbaniste, qu'il convient de modifier ou valider.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ne réaliser qu'une seule OAP sur le secteur ouest, avec un phasage en 2 étapes. Le dossier de modification du PLU sera élaboré en ce sens, pour une surface constructible de 2.88 hectares.

Chemin de Béreins

Madame Guichard fait remarquer que l'état du chemin de Béreins, qui a fait l'objet de litiges avec l'entreprise Soupe, semble s'arranger.

Il est précisé que l'entreprise le nettoie plus régulièrement. Des consignes ont été données aux salariés. Monsieur Soupe s'y était engagé par courrier. Dans ce courrier, Monsieur Soupe proposait plusieurs solutions pour améliorer la situation.

Un courrier en réponse a été adressé à M. Soupe. Copie a été transmise à un riverain, qui relayera l'information à ses voisins.

Contentieux chemin rural avec 2 riverains

Une autorisation d'installer un portail sur un chemin rural, avait été donnée à un administré lors d'un précédent mandat municipal. Monsieur le Maire enverra un courrier à cet administré qui a installé ce portail, lui demandant de bien vouloir le retirer, malgré la précédente autorisation délivrée qui n'a aucune valeur juridique, et qui fait l'objet d'un litige en cours avec un voisin.

Remarques diverses

Monsieur Givre fait remarquer que dans le dernier flash infos, un article dénonçait la détérioration de chemins communaux. Il conviendrait également, à l'inverse, de communiquer lorsque des chemins sont entretenus par des agriculteurs.

Monsieur Givre fait remarquer que le panneau de signalisation vers les feux tricolores, route de Montmerle, a été tourné. Il conviendrait de le remettre correctement en place.

La séance est levée à 22 h 15.